

Concept de protection pour le championnat SDA par équipe

Valable dès le 13 septembre 2021

Point de départ

Le Conseil Fédéral a prononcé de nouvelles mesures en raison du COVID-19 qu'il faudra appliquer dès le 13 septembre 2021. La pratique des sports de compétition dans les lieux publics est admise à condition d'être muni d'un Certificat Covid valable.

Ce document de l'Association Suisse de Fléchettes contient le plan de protection de base concernant le COVID-19 pour le championnat SDA par équipe et pour les entraînements, à l'exception de directives cantonales plus contraignantes. Les capitaines d'équipe sont chargés de faire respecter ces mesures le jour du match.

Ce concept est en mesure d'être adapté, en particulier si les directives fédérales venaient à changer. Il est de la responsabilité des clubs d'adapter ce concept de protection à leurs propres directives cantonales. Le club recevant informera également les équipes provenant d'un autre canton, des directives cantonales plus contraignantes que le plan de base.

1. Mesures de base

a. Pas de symptômes de la maladie

Les sportifs et entraîneurs atteints de symptômes de la maladie ne peuvent pas participer aux matchs, ni aux entraînements. Ils restent chez eux et se mettent en isolation. Ils consultent leurs médecins de famille et respectent leurs indications. Ils informent immédiatement leur club. En cas de mise en quarantaine d'une équipe, et après consultation avec le comité SDA, le match sera déplacé à une date ultérieure, pour éviter un forfait.

b. Nettoyage des mains

L'hygiène des mains est un élément crucial. Un nettoyage régulier des mains à l'aide de savon est un bon moyen de protection. Le séchage se fera de préférence avec du papier ou un rouleau de tissu à usage unique. Il est recommandé d'utiliser une crème hydratante pour le soin de la peau.

c. Nettoyage

Le local de jeu est à nettoyer soigneusement par les exploitants après chaque match de championnat. Il faut désinfecter les poignées de portes. Les stylos et feutres sont à désinfecter à chaque changement de noteur.

2. Championnat par équipe

a. Certificat Covid obligatoire

La présentation d'un Certificat Covid valable est obligatoire pour accéder aux locaux de jeux. Ceci est valable dans les locaux publics (restauration), ainsi que dans les locaux privés (clubs). Les capitaines d'équipes contrôlent la validité des certificats des équipes adverses. En cas de refus de présentation ou d'absence de certificat, le joueur sera exclu du match.

Pour vérifier la validité d'un Certificat Covid, vous pouvez utiliser l'application « Covid Certificate Check » (à télécharger gratuitement). Il faudra également vérifier l'identité de la personne à l'aide d'un document d'identité pour s'assurer que le Certificat est au nom de celle-ci.

b. Mesures pour le déroulement des matchs

- I. Reports : les équipes ne disposant pas du nombre requis de joueurs muni d'un Certificat Covid peuvent demander le renvoi du match. Celui-ci devra être joué avant la fin du championnat. Le report à une date ultérieure pour d'autres raisons ne sera toujours pas admis.
- II. Nombres de joueurs : Les matchs de toutes les ligues se joueront avec 6 joueurs.
- III. Licences : La licence d'un joueur n'ayant encore pas participé à un match peut être transmise à un nouveau joueur. Ceci est également valable dans le cas d'un retrait du championnat d'un club. Les prétentions financières en découlant sont du ressort des clubs concernés.

3. Entraînement

Par groupe fixe de max. 30 pers. dans des locaux séparés sans Certificat Covid

- a. Port du masque
Le port du masque est obligatoire pour toutes personnes qui est assise.
- b. Traçage des participants
Tous les participants à l'entraînement inscrivent les données requises sur une feuille. La liste sera conservée pendant 14 jours par le capitaine ou la personne responsable.
- c. Aération
Il est conseillé de régulièrement aérer le local.

Dans ces conditions le Certificat Covid n'est pas requis

Pour les autres entraînements en intérieur avec Certificat Covid

- d. En cas de Certificat Covid obligatoire
La présentation d'un Certificat Covid valable est obligatoire pour accéder aux locaux de jeux. Ceci est valable dans les locaux publics (restauration), ainsi que dans les locaux privés (clubs). Si le responsable du local n'est pas en mesure de les contrôler, la responsabilité en incombe au capitaine d'équipe. En cas de refus de présentation ou d'absence de certificat, le joueur sera exclu de l'entraînement.
Pour vérifier la validité d'un Certificat Covid, vous pouvez utiliser l'application « Covid Certificate Check » (à télécharger gratuitement). Il faudra également vérifier l'identité de la personne à l'aide d'un document d'identité pour s'assurer que le Certificat est au nom de celle-ci.

4. Responsabilité de l'adaptation à son propre local

Chaque club doit avoir pour son local, son propre concept de protection, qui inclut le plan de protection de la restauration pour ceux qui jouent dans un lieu public. La surveillance du respect des directives revient aux capitaines. Ils sont responsables de communiquer ces directives à leurs joueurs. En cas de non respect de celles-ci la personne pourra être exclue du match.

5. Communication du concept de protection

Le concept de protection sera publié par sur le site web de la SDA, prêt à être téléchargé et également envoyé à tous les clubs membres. Les clubs sont chargés de communiquer ce concept à leurs membres et les mesures d'hygiène des autorités doivent être clairement visible dans le local.